



## Règlement de l'École de tennis Juniors du Tennis-Club de Nyon

### Version juillet 2025

#### **Préambule**

Les Écoles de tennis du Tennis-Club de Nyon (ci-après TCN) dispensent des cours de tennis collectifs.

Toute personne désirant prendre des cours collectifs dans une École de tennis du TCN doit obtenir le statut de membre.

Le TCN met sur pied l'Écoles de tennis Adultes et l'Écoles de tennis Juniors.

#### **1. Inscription et adhésion**

Toute inscription à l'École de tennis Juniors du TCN) est soumise à l'approbation de l'administration de l'École.

Les parents ou tuteurs légaux (ci-après les parents) sont tenus de remplir et de soumettre un formulaire d'inscription complet pour chaque enfant.

Si l'élève a atteint sa majorité, (ci-après l'élève), il lui incombe de remplir et de soumettre un formulaire d'inscription complet.

L'adhésion à l'École de tennis Juniors est valable pour une durée déterminée (année scolaire en cours), telle qu'indiquée dans le formulaire d'inscription.

L'inscription de l'élève n'est définitive qu'après confirmation qu'une place lui est octroyée, après le paiement de la 1<sup>ère</sup> facture ainsi que le paiement de la cotisation obligatoire.

En inscrivant leur enfant à l'Ecole de tennis Juniors, les parents reconnaissent avoir lu, compris et accepté le présent règlement.

Les inscriptions à l'École de tennis se font sur le site internet du TCN.

##### **1.1. Catégories**

Tennis KIDS (balle rouge) : de 5 à 8 ans révolus

Tennis Évolution-Compétition (balle verte/orange/jaune) : de 9 à 18 ans révolus

Un élève de moins de 9 ans, dont le niveau justifie un passage au niveau supérieur, intègre la catégorie **Tennis Évolution-Compétition** (balle verte, orange ou jaune).

##### **1.2. Dérogation spéciale**

Un junior classé R4 ou mieux se verra accorder une dérogation pour rester membre de l'École de tennis jusqu'à 20 ans révolus.



## **2. Calendrier et horaires**

Les cours débutent à l'époque de la rentrée scolaire selon le calendrier défini par le TCN.

Les cours se terminent à l'époque de la fin de l'année scolaire selon le calendrier défini par le TCN.

Les horaires des cours seront communiqués aux parents à l'avance et seront affichés sur le site internet du TCN.

L'administration se réserve le droit de modifier les horaires des cours en fonction des besoins de l'École et des entraîneurs pour des questions d'homogénéité dans les groupes et dans l'enseignement.

Pendant les vacances scolaires vaudoises ainsi que les jours fériés, les cours ne sont en principe pas dispensés.

Annulation des cours en cas de pluie. En cas de conditions météorologiques défavorables, tels que la pluie, les cours seront regroupés sur les terrains indoor. Sauf cas exceptionnel, les cours ont lieu et ne sont pas annulés.

Toutefois l'annulation exceptionnelle des cours sera communiquée sur le site internet du TCN et aux parents en temps utiles, par l'administration de l'École de tennis.

Les cours annulés en raison de la pluie seront remplacés ultérieurement à partir de 3 annulations. Les parents seront informés des modalités de remplacement par l'administration.

Toutefois, aucun remboursement ne sera effectué pour les cours annulés en raison de la pluie.

## **3. Demande de changement d'horaire de cours**

Tout parent désirant changer l'horaire de cours de son enfant peut en faire la demande. En principe le seul motif accepté est un conflit avec les horaires scolaires. La demande doit être faite à l'administration de l'École de tennis dans un délai de deux semaines après le début des cours.

Les demandes de changement d'horaire sont examinées par l'administration et traitées en s'efforçant de les satisfaire, en fonction des disponibilités et possibilités.

Après l'expiration de ce délai de deux semaines après le début des cours, aucun changement d'horaire n'est autorisé sauf en cas de circonstances exceptionnelles, à la discrétion de l'administration de l'École de tennis et en collaboration avec les parents de l'élève.

L'École de tennis se réserve le droit de changer l'horaire d'un élève, toujours en collaboration avec les parents, si le niveau de celui-ci ne correspond pas au groupe dans lequel il joue.

## **4. Tarifs**

Les tarifs applicables sont disponibles sur le site internet du TCN.



#### **4.1. Inscription en cours d'année**

Si un élève peut s'inscrire en cours d'année, le montant des cours sera alors calculé au prorata du nombre de semaines scolaires de l'année en cours, selon la grille tarifaire du prix unitaire des cours (voir grille tarifaire).

Les inscriptions en cours d'année ne sont possibles que si la place correspondante est disponible selon évaluation par l'administration de l'École de tennis.

#### **4.2. Rabais spéciaux pour les élèves sélectionnés dans les catégories Élite, Performance ou Étoile**

Des rabais spéciaux ainsi que des heures de cours offerts sont accordés aux élèves sélectionnés par le TCN afin de les motiver à évoluer dans la compétition.

Ces rabais spéciaux sont réservés aux élèves faisant partie des catégories Élite, Performance ou Étoile, et sont sélectionnées par le TCN.

Les détails de la sélection, des rabais et des avantages spéciaux qui en découlent seront communiqués aux parents par l'administration de l'École de tennis et suivront la date de sortie du classement officiel des élèves jouant en compétition.

Les critères de sélection et le programme de compétition sont disponibles sur demande et seront disponible sur le site internet du TCN dès la rentrée scolaire de l'année en question.

D'autres rabais peuvent être accordés (par exemple rabais fratries).

### **5. Paiement des cours**

Les frais d'inscription et de participation ainsi que la cotisation doivent être réglés selon les modalités convenues au moment de l'inscription.

Les paiements doivent être effectués dans les délais spécifiés.

En cas de retard de paiement un premier rappel sera envoyé avec un supplément de CHF 10.- pour les frais administratifs, de CHF 20.- pour le deuxième rappel.

Le non-paiement de la facture, au bout de 3 rappels, entraînera automatiquement la suspension ou l'annulation de la participation de l'enfant aux cours de l'École de tennis. Le TCN effectue les démarches appropriées en vue du paiement des factures dues

Un paiement en plusieurs mensualités peut être accordé après étude du dossier par l'administration.

#### **5.1. Annulation de participation et demande de remboursement**

Les annulations de participation doivent être signalées à l'administration de l'École.

Les motifs acceptés, sous réserve de cas exceptionnels, sont les déménagements, les accidents et maladies.



Un remboursement en cas de maladie ou d'accident n'est possible que sur présentation d'un certificat médical valable. Le remboursement des leçons ne rentre en vigueur qu'à partir de la 4<sup>ème</sup> semaine d'arrêt et CHF 20.- pour couvrir les frais administratifs seront retenus.

## **5.2. Participation aux cours et comportement**

Les élèves doivent respecter les règles de l'École de tennis et suivre les instructions des entraîneurs.

Tout comportement inapproprié ou perturbateur peut entraîner la suspension temporaire ou permanente de la participation de l'élève.

Les parents sont tenus d'encourager un comportement respectueux et coopératif de la part de leurs enfants.

L'élève est tenu de venir aux cours avec son matériel et dans une tenue adaptée à la bonne pratique du tennis. Il est également tenu d'amener sa gourde ainsi qu'une casquette en cas de beau temps.

Les parents sont tenus de respecter les indications de l'entraîneur et ne sont en aucun cas autorisés à venir sur le terrain ou à intervenir durant les cours.

Les élèves ont interdiction d'utiliser leur smartphone durant les cours, sauf instructions données par l'entraîneur.

## **6. Responsabilité**

L'École de tennis décline toute responsabilité en cas de blessure ou de dommage matériel survenu pendant les cours ou les activités liées à l'École.

Les parents reconnaissent et acceptent les risques inhérents à la pratique du tennis et déchargent l'École de toute responsabilité en cas de blessure ou d'accident.

L'École de tennis et le TCN déclinent toute responsabilité en cas de perte ou de vol du matériel appartenant à l'élève, ce dernier/cette dernière étant responsable de ses affaires.

Les parents doivent impérativement signaler toute allergie à un médicament ou alimentaire aux entraîneurs.

Le TCN et les entraîneurs sont responsables de l'enfant durant son heure de cours uniquement. Une fois sorti du terrain à la fin du cours, la responsabilité de l'enfant incombe aux parents.

Les parents sont responsables de leur enfant dans le périmètre du TCN en dehors des heures de cours de leur enfant. Les parents doivent faire preuve de responsabilité et doivent obligatoirement accompagner leur enfant si ce dernier joue sur un terrain, en dehors de ses heures de cours et si celui-ci a moins de 13 ans.

## **7. Prêt de matériel par l'École de tennis**

Tout matériel prêté par l'École de tennis doit être restitué le jour même à la fin du cours. En cas de non-restitution ou de dommage causé au matériel prêté, l'École de tennis se réserve le droit de facturer les parents pour le remplacement ou la perte de la chose prêtée.



Les parents sont responsables de veiller à ce que leur enfant restitue tout le matériel prêté en bon état et dans les délais impartis.

En cas de dommage causé à la chose prêtée, les parents seront également tenus responsables et des frais de réparation ou de remplacement pourront être facturés par l'École de tennis

## **8. Droit à l'Image**

Le Tennis-Club de Nyon (TCN) respecte le droit à l'image des enfants inscrits à l'École de tennis, conformément aux lois en vigueur.

Un Règlement spécifique sur la protection des données prévoit les règles applicables en la matière.

## **9. Modifications du règlement**

Le Comité du TCN se réserve le droit de modifier les présentes conditions générales à tout moment.

Liens pratiques :

[www.tennisclubnyon.ch](http://www.tennisclubnyon.ch)

Pour tout renseignement :

[info@tennisclubnyon.ch](mailto:info@tennisclubnyon.ch)

[juniors@tennisclubnyon.ch](mailto:juniors@tennisclubnyon.ch)